

SARL 1^{er} MEFFRE Patrimoine, au capital de 10 000 euros

Ayant son siège social sis au 20 Boulevard Charles MORETTI, 13014 Marseille

RCS de Marseille n° 531 902 492, N° de TVA intracommunautaire : FR 6531902492

RCP & GF n°740002945 accordée par la compagnie Zurich Insurance PLC - 112, Avenue de Wagram 75017 Paris

et de QBE Europe (police n°0370006248) via April Entreprise Est – 200 avenue de Colmar – 67100 Strasbourg

N°CNIL NS56 :1648182 AU3 : 2147535 NS48 : 2147489 NS16 :2147548

Téléphone : 06 24 26 80 37

Mail : nmeffre@meffrepatrimoine.com



DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION

Votre Conseiller en Investissement Financier est un professionnel non indépendant au sens de l'article 325-5 du RGAMF, sans liens capitalistiques avec un tiers, immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le numéro 11 061 938 (ce numéro est consultable sur le site internet de l'ORIAS www.orias.fr) au titre des activités réglementées détaillées ci-dessous.

Votre Conseiller exerce les activités réglementées suivantes :

• **Conseiller en Investissements Financiers (CIF)**, susceptible de fournir des conseils en investissements de manière non indépendant au sens de l'article 325-5 du RGAMF - enregistré sous le n° E002643 auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers (ANACOFI-CIF), 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris – www.anacofi.asso.fr association professionnelle agréée par l'AMF 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 - www.amf-france.org; Cette activité est contrôlable par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers).

• **Intermédiaire en assurance** inscrit en qualité de courtier et positionné dans la catégorie « B » niveau 2 n'ayant pas de lien exclusif avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et n'étant pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de contrats d'assurance offerts sur le marché; et autorisé actuellement à présenter principalement les contrats des entreprises d'assurance, entres autres, citées ci-dessous. Activité contrôlable par l'ACPR 4 Place de Budapest - 75436 Paris Cedex 09 <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>. Enregistré sous le n° E002643 auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers (ANACOFI-COURTAGE), 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris – www.anacofi.asso.fr association professionnelle agréée par l'ACPR. Adhésion à l'association professionnelle agréée par l'ACPR : ANACOFI-COURTAGE

• **Courtier en Opérations de Banque et de Services de Paiement (COBSP)** service de conseil non soumis à une obligation contractuelle d'exclusivité et autorisé actuellement à présenter principalement les offres des établissements bancaires et/ou de crédit cités ci-dessous. Activité contrôlable par l'ACPR 4 Place de Budapest - 75436 Paris Cedex 09 www.acpr.banque-france.fr;

• Votre Conseiller est par ailleurs **titulaire de la carte professionnelle de transactions sur immeubles et fonds de commerce sans détention de fonds** n° CPI 1310 2018 000 025 442 délivrée par la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Marseille-Provence valable jusqu'au 30/06/2027 – activité contrôlable par la DGCCRF.

Votre conseiller propose, entre autres, les produits des partenaires suivants :

Partenaires	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Intencial	Entreprise d'assurance	Courtage	Commission
Survénir	Entreprise d'assurance	Courtage	Commission
Swisslife	Entreprise d'assurance	Courtage	Commission
Oradéa	Entreprise d'assurance	Courtage	Commission
Primonial	Gestionnaire de fond	Distribution	Commission
Corum	Société de gestion	Distribution	Commission
Eres	Société de gestion	Courtage	Commission
Perial	Société de gestion	Distribution	Commission
Paref	Société de gestion	Distribution	Commission
Vatel	Société de gestion	Distribution	Commission
Remake AM	Société de gestion	Distribution	Commission

Liste non exhaustive. La liste complète des promoteurs/ banques/assureurs de produits pourra être fournie sur simple demande et en cas d'actualisation de cette liste, nous vous en informerons. Vous êtes informé(e) que nous ne détenons aucune participation directe ou indirecte supérieure à 10 % des droits de vote ou du capital dans les entreprises susvisées.

Votre Conseiller ne peut encaisser aucun fond, effet ou valeur.

Il dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, **d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle (RCP) et Garantie Financière (GF) suffisante(s) couvrant ses diverses activités**. Cette/ces couverture(s) est/sont notamment conforme(s) aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances et souscrite(s) auprès du Groupe ZURICH (polices n°7400026945) 112, Avenue de Wagram 75017 Paris -pour des montants de (par sinistre et par période d'assurance) et auprès de QBE Europe (police n°0370006248) via April Entreprise Est – 200 avenue de Colmar – 67100 Strasbourg :

	CIF	IAS	IOBSP	IMMOBILIER DIRECT
RCP	1 000 000 €	2 500 000 €	2 000 000 €	1 000 000 €
GF	-	115 000 €	115 000 €	110 000 €

Votre Conseiller s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr :

Mode de communication choisi : En rendez-vous Par téléphone Par courrier Par mail

Information sur nos modes de rémunérations :

Dans le cas d'un Conseil en Investissement Financier (CIF) fourni de manière non-indépendante, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés. Le client est également informé que l'analyse du conseiller se limite aux instruments financiers émis ou proposés par ses partenaires avec lesquels il existe une relation juridique ou économique qui peut prendre la forme d'une relation contractuelle. Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), et plus particulièrement son article 325-4, concernant la commercialisation de tous produits, nous vous informons pouvoir recevoir, en plus des frais de souscription (déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit), d'éventuels droits d'entrée (up-front), tout ou partie des frais d'arbitrage, une fraction des frais de gestion (le taux de rémunération annuel ne pouvant excéder 1,55 % sur encours). Au titre de votre accompagnement, vous pourrez obtenir des informations plus précises auprès de l'établissement teneur du compte ou de la société qui nous autorise la commercialisation de ses produits. Nous nous engageons à vous assister dans l'obtention de ces informations. Lorsque cette mission de conseil est suivie d'une opération de banque et/ou de service de paiement, nous vous informons pouvoir percevoir, au titre de la réalisation de cette opération ou de ce service, une rémunération de l'établissement concerné pouvant aller jusqu'à un 1 % maximum du montant financé, plafonné selon les règles propres à chacun des établissements de crédit et/ou de paiement sélectionnés. Des informations plus précises vous seront communiquées au moment de la finalisation de la ou des opération(s).

Mode de facturation et rémunération du professionnel en CIF : (ceux-ci étant susceptibles d'évoluer) : prestation réalisée sur la base d'un devis 115 € TTC/heure (95,83 € HT), transfert de PEA 190 € TTC (158,33 € HT), audit patrimonial forfait minimum de 575 € TTC (479,16 € HT), audit patrimonial forfait complet de 1800 € TTC minimum (1 500 € HT), forfait mensuel de suivi 39 € TTC (32,50 € HT), 58€ TTC (48,33 € HT), 90 € TTC (75 € HT) ou sur mesure.

Mode de facturation et rémunération du professionnel en IAS : commissions de 0 à 30% de la prime TTC

Mode de facturation et rémunération du professionnel en IOBSP : commissions de 0 à 50% des frais de dossier

Mode de facturation et rémunération du professionnel en immobilier : frais de commercialisation de 0 à 10% TTC

Votre Conseiller pourrait recevoir des avantages non monétaires de certains de ses fournisseurs tels que participations et invitations à des séminaires, formations ou présentations. Ces avantages ont pour objet l'amélioration de la qualité de la prestation de conseil fourni et ne nuisent pas à notre obligation d'agir au mieux de vos intérêts.

Informations en matière de durabilité :

Notre cabinet est susceptible de vous proposer des instruments financiers prenant en compte les facteurs de durabilité. Cette prise en compte peut porter sur les axes ci-dessous :

- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des activités considérées comme durables sur le plan environnemental par la classification européenne Taxonomie (autrement dit aligné à la Taxonomie),
- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des « investissements durables » au sens du règlement SFDR,
- Prise en compte des « principales incidences négatives » dans l'analyse des produits conseillés.

Par ailleurs, nous veillons à ce que notre politique de rémunération interne en matière de conseil sur les produits d'investissements et/ou d'assurance soit conforme à une gestion saine et efficace des risques liés à la durabilité et qu'elle ne les enfreigne pas.

En cas de réclamation :

En cas de contestation, votre Conseiller fera les meilleurs efforts pour vous apporter les explications nécessaires et rechercher en premier lieu un arrangement amiable. Vous pouvez vous adresser :

- Par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante : 1^{er} MEFFRE Patrimoine, 20 Boulevard Charles Moretti, 13014 Marseille
- Par mail à : gestion@meffrepatrimoine.com

Nous nous engageons, à compter de la date d'envoi de votre réclamation, à en accuser réception dans un délai de dix jours ouvrables et à y apporter une réponse dans un délai maximal de deux mois. Si ces voies de recours internes n'aboutissent pas, vous avez la possibilité de faire appel à un médiateur : pour les entreprises au Médiateur de l'Anacofi 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris, pour les réclamations liées aux produits financiers, à Madame Marielle COHEN-BRANCHE, Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers 17 Place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02, Site internet : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation>, pour les réclamations liées aux activités d'assurance La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 PARIS CEDEX 09 Site internet : <http://www.mediation-assurance.org/Saisir-le-mediateur>, Pour les activités d'IOBSP et Immobilières Médiation de la consommation - ANM Conso 2 rue de Colmar 94300 VINCENNES <https://www.anm-conso.com/site/particulier.php>. Pour toute autre réclamation, vous avez la possibilité de consulter le site : <http://www.economie.gouv.fr/mediation-conso> pour accéder à la liste des médiateurs par secteur d'activité. Pour les réclamations liées à la réglementation relative aux données personnelles (RGPD), vous pouvez vous adresser à la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), 3 place de Fontenoy 75007 Paris, www.cnil.fr/fr/vous-souhaitez-contacter-la-cnil.

Pour toute contestation relative à l'interprétation ou à l'exécution de la présente lettre de mission et de ses suites, les soussignés présenteront le litige devant la juridiction française compétente.

Modalités d'information et de suivi :

Dans le cas où vous nous confieriez une mission nécessitant un engagement de suivi et/ou une relation durable, les modalités de suivi et d'informations seront stipulés dans la lettre de mission :

- En cas de relation durable : nous vous informerons de tout changement lié à notre structure (notamment la nature du conseil et l'identité des partenaires) par l'envoi d'un Document d'Entrée en Relation actualisé.
- En cas d'engagement de suivi : l'adéquation fera l'objet d'une vérification régulière afin d'évaluer dans le temps, l'adéquation du produit, avec votre profil et votre situation pour agir au mieux de vos intérêts.

Informatique et libertés / RGPD :

Conformément à l'article 32 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les informations recueillies dans nos formulaires et ceux de nos partenaires, ainsi que tous documents que vous nous fournirez par n'importe quelles voies de transmission, font l'objet de traitements informatisés, à destination de notre cabinet et de nos partenaires, par Norbert Meffre responsable de traitement pour la société 1er Meffre Patrimoine. La finalité de cette démarche est de disposer des données nécessaires aux traitements de vos demandes, d'assurer le suivi de nos engagements légaux et de vous proposer des produits complémentaires distribués par notre cabinet ou nos partenaires. Elles sont conservées au maximum pendant les 5 ans qui suivront la fin de la relation contractuelle, 3 ans pour les prospects, 10 ans pour les opérations immobilières. Vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation et de rectification vous permettant, le cas échéant, de faire rectifier, compléter, mettre à jour, verrouiller ou effacer les données personnelles vous concernant qui sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées ou dont la collecte, l'utilisation, la communication ou la conservation ne sont pas justifiées en contactant : Norbert Meffre – 20 Boulevard Charles Moretti 13014 Marseille - gestion@meffrepatrimoine.com. Nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel », sur laquelle vous pouvez vous inscrire : <https://conso.bloctel.fr/>. Vous pouvez disposer également d'un droit d'opposition au traitement de ses données pour des motifs légitimes, d'un droit d'opposition à ce que ces données soient utilisées à des fins de prospection commerciale ainsi qu'un droit à la portabilité de vos données. En outre, vous êtes informé(e) que notre société met en œuvre un traitement de données ayant pour finalité le bon déroulement de nos missions, entres autres la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, et que le régime de droit d'accès aux données recueillies par l'application des articles L.561-5 et L.561-23 du Code Monétaire et Financier s'exerce auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (article L.561-45 du Code Monétaire et Financier). Les données recueillies sont à destination des conseillers en investissement financiers du cabinet, des salariés ou collaborateurs habilités à recueillir ou à traiter les données clients, des partenaires ainsi que des autorités de tutelle ou des associations représentatives (AMF, ACPR, ANACOFI). Vous pouvez vous opposer à l'utilisation par votre Conseiller de vos données personnelles aux fins de propositions commerciales en cochant la case ci-contre :

Fait en deux (2) exemplaires, le \$DATE_JOUR\$ à \$VILLE_CONTACT\$

Le(s) client(s)

Nom : \$NOM_CONTACT\$

Prénom : \$PRENOM_CONTACT\$

Signature :

[X] Lu et approuvé, bon pour accord

Le Conseiller en Investissement Financier

Nom : \$NOM_CONSEILLERS\$

Prénom : \$PRENOM_CONSEILLERS\$

Signature :

[X] Lu et approuvé, bon pour accord